

REGLEMENT GENERAL
« JEU INTERNET VIRGIN RADIO »
SAISON 2018/2019
ADDITIF N° 130

La SAS Europe 2 Entreprises organise un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « Jeu Internet VIRGIN RADIO » dont le règlement doit être complété par additif.

Le présent additif modifie ou complète selon le cas ledit règlement pour la Période de Jeu du 24 juin 2019 à 10h00 au 30 juin 2019 à 23h59.

Les termes utilisés avec des majuscules sont définis dans le règlement.

▪ **pour l'application de l'article 4 :**

Le nombre maximum de participation autorisée par participant pour la Période de Jeu est de 1 (une).

La question et la bonne réponse correspondante est détaillée en annexe 1 non disponible au public avant la fin de la Période de Jeu.

▪ **pour l'application de l'article 5 :**

A la fin de la Période de jeu, 3 participants seront tirés au sort parmi les inscrits ayant répondu correctement à la question et seront déclarés gagnants.

▪ **pour l'application de l'article 6 :**

Détail des lots :

Le 1^{er} gagnant tiré au sort remporte :

- **1 lot « 1 pack Nintendo Switch + 1 jeu Super Mario Maker 2 »** d'une valeur unitaire de 380 (trois cent quatre-vingts) euros.

Du 2^{ème} au 3^{ème} le gagnant tiré au sort remporte :

- **1 lot « 1 jeu Nintendo Super Mario Maker 2 »** d'une valeur unitaire de 70 (soixante-dix) euros.